Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 6 Joumada II 1444
30 Décembre 2022

N° 155

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2354**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2355**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2358**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2362**
Homologation de résolutions **2363**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2363**
Avis aux créanciers **2370**
Convocations
Sociétés anonymes **2372**
Autres sociétés **2373**
Divers
Avis au public **2374**
Actes Administratifs
Avis au public **2375**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Communautaire

Nom de la Société à constituer : Société Communautaire Régionale «Essafa Jendouba»

Type de la Société : Régionale

Montant du capital souscrit de la société : 20.000 dinars

Siège social : Avenue 20 Mars Bousalem gouvernorat de Jendouba

Sujet de la Société : l'objet de la société est lié à l'activité agricole à travers :

1) Exploitation des terres agricoles appartenant à l'Office des Terres Domaniales

2) Elevage bovin et ovin

3) Plantations majeures, arbres fruitiers et cultures de transformation

Durée de la Société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 14/12/2022 au tribunal de 1ère instance de Jendouba.

Nombre des actions à souscrire en numéraire et le montant devant être payer immédiatement : 400 actions pour 50 dinars l'action

Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne :

Dans le cas ou la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année comptable

- 15% sont attribués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société

- 20% sont consacrés aux activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reliquat des bénéfices et excédents peut être repartis dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale

- Qui plus et sert à développer ces activités et à les développer localement

- La période d'ouverture à la souscription : 19/12/2022 au 20/01/2023 avec possibilité activités et à les développer sous forme de souscription intégrale avec l'expiration de la période.

Mention des modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Elle est convoquée par la publication d'une annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, outre le fait que cette annonce a été affichée au siège du gouvernorat de Jendouba.

Fondateurs :

1) Hatem Khammessi : domicilié à Bousalem, Tél : 27.022.663

2) Youssef Mejri : domicilié à Bousalem, Tél : 25.574.969

3) Mohamed Rezgui : domicilié à Bousalem, Tél : 22.431.610

4) Kheireddine Bouallène : domicilié à Bousalem, Tél : 52.647.026

5) Farid Azizi : domicilié à Balta Bouaouène, Tél : 27.028.650

6) Amir Chihi : domicilié à Bousalem, Tél : 24.517.953

7) Younes Ouhibi : domicilié à Bousalem, Tél : 27.156.606

8) Wafa Touayti : domiciliée à Bousalem, Tél : 27.022.663.

Les personnes intéressées à participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès du fondateur de la société et au lieu désigné par eux à cet effet en mettant à la disposition des fondateurs une pièce de participation après examen du projet de statuts de la société

Le nom des agences bancaires dans lesquelles seront déposées les souscriptions à la Banque Nationale Agricole agence Bousalem, la date limite d'ouverture de souscription est du 23/12/2022 au 23/01/2023 heure administrative avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription totale avant l'expiration du délai mentionné.

2022R03070SODB1

Constitution d'une société civile

Suivant projet d'un statut déposé au greffe du tribunal de première Instance de Mahdia le 20/12/2022 sous le n°02/2022. Il a été mentionné le projet de constitution d'une société Civile selon l'article 16 du décret n° 15 de l'année 2022 :

Dénomination : Société Civile locale «Ennour»

Capital social : 10.000 Dinars.

Durée : 99 ans.

Objet : Développement agricole, fournir aux agriculteurs des semences, des pépinières et du fourrage, exploitation des terres internationales, aider l'agriculteur à obtenir des prêts et des subventions.

Siège social : Avenue de la République - Essouassi - Mahdia

Fondateur : Noureddine Ben Salem - Hamed Baili - Naceur Chabbat - Abdelmajid Laroussi Abdessalem Gouider - Salah Massaoud

Nombre des actions : 100 actions

Valeur nominale : 100 dinars

Nombres de associés : 140

Date de tenue de l'assemblée constitutive et la souscription : 12 Janvier 2023 au siège social de la société avenue de la République Souassi - Mahdia.

2022S01509SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation de l'augmentation de capital

Société CLINIQUE AMEN BIZERTE S.A

Identifiant Unique : 1282501Q

RC : B0115832013

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Novembre 2022, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 17 Novembre 2022, sous le n°22505207, quittance n°8113 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises quittance n°AC011592022 en date du 24 novembre 2022, il a été décidé ce qui suit :

1, D'augmenter le capital social de un million quatre cent mille Dinars (1 400 000 Dinars) pour le porter de dix-huit millions trois cent quatre-vingt-seize mille Dinars (18 396 000 Dt) à dix neuf millions sept cent quatre-vingt-seize mille dinars (19 796 000 Dinars), et ce, par la création de deux cent quatre-vingt mille (280 000) actions nouvelles d'un nominal de cinq (5) DT dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

2. Mise à jour de l'article six des statuts de la Société relatif au capital social;

3. Pouvoirs.

La déclaration de versement et de souscription relative à ladite augmentation de capital a été reçue par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, en date du23 décembre 2022 sous le n°22805764 quittance n°8929.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 26 décembre 2022 sous le n° 2022176922, un exemplaire des documents suivants :

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2022 ;

- Liste des souscripteurs et état des versements;

- Déclaration de souscription et de versement;

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2022 ;

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital;

- Déclaration du bénéficiaire effectif.

Le capital est ainsi porté de dix-huit millions trois cent quatre-vingt-seize mille Dinars (18 396 000 Dt) à dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-seize mille dinars (19 796 000 Dinars), l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2022R03060SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

Société CLINIQUE EL AMEN MUTUELLEVILLE S.A

Identifiant Unique : 0341832 F

RC : B127241997

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Novembre 2022, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 17 Novembre 2022, sous le n°22505206 quittance n°8112 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises quittance n°AC011552022 en date du 18 novembre 2022 il a été décidé ce qui suit :

1. D'augmenter le capital social de cinq millions quatre-vingt-dix-huit mille et soixante dinars (5 098 060 Dt) pour le porter de huit millions cent cinquante-six mille sept cent vingt dinars (8 156 720,000 Dt) à treize millions deux cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt dinars (13 254 780,000 Dt), et ce, par la création de quatre-vingt-douze mille six cent quatre vingt douze (92692) actions nouvelles d'un nominal de cinquante cinq (55) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

2. Mise à jour de l'article six des statuts de la Société relatif au capital social;

3. Pouvoirs.

La déclaration de versement et de souscription relative à ladite augmentation de capital a été reçue par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, en date du 23 décembre 2022 sous le n°22805756 quittance n°8918.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 26 décembre 2022 sous le n° 2022176884, un exemplaire des documents suivants :

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Novembre 2022 ;

- Liste des souscripteurs et état des versements;

- Déclaration de souscription et de versement;

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2022 ;

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital;

- Déclaration du bénéficiaire effectif.

Le capital est ainsi porté de huit millions cent cinquante-six mille sept cent vingt dinars (8 156 720,000 Dt) à treize millions deux cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt dinars (13 254 780,000 Dt), l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2022R03061SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

Société CLINIQUE EL AMEN GAFSA S.A

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2022, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 17 Novembre 2022, sous le n°22505205 quittance n°8111 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°AC 171572022 en date du 21 novembre 2022, il a été décidé ce qui suit :

1. D'augmenter le capital social de deux millions et dix Dinars (2 000 010 Dinars) pour le porter de quatre millions six cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dinars (4 690 500 Dt) à six millions six cent quatre-vingt-dix mille et cinq cent dix dinars (6 690 510 Dinars), et ce, par la création de soixante-six mille six cent soixante-sept (66 667) actions nouvelles d'un nominal de Trente (30) DT dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

2. Mise à jour de l'article six des statuts de la Société relatif au capital social;

3. Pouvoirs.

La déclaration de versement et de souscription relative à ladite augmentation de capital a été reçue par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, en date du 23 décembre 2022 sous le n°22805760, quittance n°8923.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 26 décembre 2022 sous le n° 2022176963, un exemplaire des documents suivants :

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Novembre 2022 ;

- Liste des souscripteurs et état des versements;

- Déclaration de souscription et de versement;

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Novembre 2022 ;

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital;

- Déclaration du bénéficiaire effectif.

Le capital est ainsi porté de quatre millions six cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dinars (4690 500 Dt) à six millions six cent quatre-vingt-dix mille et cinq cent dix dinars (6 690 510 Dinars), l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2022R03062SANB2

SOCIETE LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES RANDA

Société anonyme

Au capital de 40 000 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 0005885 W

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 29/11/2022, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet le 13/12/2022 sous le n°22702611, Quittance n°M060650, et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le même jour, enregistré à la même recette des finances le 8/12/2022 sous le n°22702576, Quittance n°M060021. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des comptes de l'exercice 2021, et affectation du résultat de dit exercice au compte résultats reportés.

2- Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2021.

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021.

4- Renouvellement des mandats de quatre administrateurs à savoir; M. Souhail Hachicha, M. Sami Hachicha, le «FCPR AMEN CAPITAL 3» et le «FCPR AFRICAMEN» ces deux derniers fonds représentés par M. Chokri Laadhari, et nomination de deux nouveaux administrateurs soient; Monsieur Kaïs Hachicha et la société Meunière Tunisienne en la personne de son représentant légal.

5- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes; la société «ECC-Mazars».

6- Renouvellement du mandat de M. Souhail Hachicha en tant que Président du Conseil d'administration et fixation de ses pouvoirs.

7- Nomination de M. Mehdi Khouaja en qualité de nouveau Directeur Général et définition de ses pouvoirs

8- Renouvellement du mandat du directeur général adjoint M. Anis Madani et définition de ses pouvoirs

9- Instauration d'un nouveau mécanisme de signature des opérations financières de gestion.

Dépôt :

Un exemplaire de chaque procès-verbal ci haut cité, a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 19/12/2022 sous le numéro : 2022168448.

2022R03066SANB2

Augmentation du capital de 7 940 000 dinars à 25 140 000

Société MAS METAL

Société anonyme

Siège social : Z.I Menzel Chaker Lot 18-20 Sfax

IU : 1542207K

MF : 1542207K/A/M/000

CNSS : 64829342

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 26 décembre 2022, Qn°M007492, En°22506881, les actionnaires ont décidé l'augmentation du capital en numéraires de dix-sept millions deux cent mille dinars par la création de 12 700 000 actions nouvelles d'un nominal de un dinar chacune

souscrite et libéré en totalité à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des participants à l'augmentation.

Délais de souscription : Le délai a été clôturé par la souscription immédiate et intégrale par les actionnaires participants à l'augmentation.

Dépôt préalable : Copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Novembre 2022, a été déposées auprès du registre national des entreprises de Sfax dont une attestation délivrée par le greffier en date du 26 décembre 2022 sous le n°AC811992022.

2022X01640SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

Transport du Nord Tunisien «T.N.T.»

Société anonyme

Au capital de 400.000 DT

ZONE INDUSTRIELLE ROUTE D'AMDOUN BEJA

Identifiant Unique : 0462917G

Montant de l'augmentation du capital social : Un montant global en numéraire de 375.000 DT.

Objet social : Le transport terrestre.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 décembre 2022 a été déposé au Centre Régional du Registre National des Entreprises Béja, sous le numéro 03 en date du 23 décembre 2022.

Nombre d'actions à souscrire : 3.750 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 DT chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés dans le compte bancaire indisponible ouvert auprès de la Banque ARAB TUNISIAN BANK ATB Agence Béja sous le n°01006035119200139377.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 nouveau et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2022403161SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital de la société LABORATOIRES TERIAK établie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

LABORATOIRES TERIAK

Société anonyme

Capital social : 13.470.460,000 D

Siège social : Rue 8603 n° 25 Zone industrielle - la Charguia 1 - 2035

Identifiant unique : 0510687H

Numéro d'affiliation CNSS : 14246165

Selon délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5/12/2022 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 22 /12/2022 sous le n°22505739 quittances n°8877 il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 1.043.480,000 Dinars en le portant de (13.470.460 dt) à (14.513.940,000 dt), et ce par l'émission de (104.348) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et d'une prime d'émission de 105 par action.

Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire 5/12/2022 a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises le 23/12/2022 sous le n°AC011972022 portant projet d'augmentation de capital de la société comme suit :

Montant de l'augmentation en numéraire 1.043.480,000 Dinars avec suppression du droit préférentiel de souscription et attribution des nouvelles actions a souscrire à ATTIJARI SICAR.

Nombre d'action : 104348

Valeur nominale : 10 dinars

Prime d'émission : 105 dinars par action

Apport en nature : néant

Délais de souscription : les souscripteurs bénéficient d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital à partir de la date d'insertion de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de délai.

Avantage particuliers prévus statutairement : Néant

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

2022403162SANB2

Précision du mandat du directeur général

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

Société anonyme

Au capital social de 1.400.000D

Siège social : 51, avenue Hédi Nouira - Ennasr II

Identifiant RNE numéro : 0012123A

En vertu des délibérations, de la réunion du Conseil d'Administration

du 12/9/2022 dont le procès-verbal a été enregistré le 26/12/2022 à la recette des finances El Menzeh VI sous le numéro 22709068 (quittance n°165472) dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 26/12/2022 sous le numéro 2022178449, le conseil d'Administration décide de rajouter à la décision du conseil d'Administration du 21/8/2019 relative à la nomination de M. Sami Guerfali, la précision suivante : la durée du mandat du Directeur Général, M.Sami Guerfali est fixée au 30/9/2023.

2022403172SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société BEEMEDIA

Siège social : 62 Avenue Farhat Hached 3ème étage

Matricule fiscal : 1699734TAM000

Capital social : 1000.000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi le 7/12/2022 sous l'enregistrement n°22505275, quittance n°M104148 a été décidé la liquidation de la société et la nomination du liquidateur monsieur Ben Romdhane Moncef, muni des pouvoirs les plus étendus. Il a été déposé au registre national des entreprises sous le n°2022159581 le 9/12/2022.

2022T01368SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Béja en date du 16/12/2022 sous le n°22208077 quittance n°M073928 ; monsieur Khaloui Hbib a vendu à monsieur Ouerhani Ali la totalité du fonds de commerce sis à la rue Omar kalchani n°22 cité El Ferdaws Béja avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Sonia Jabri l'avocate dont le cabinet sis au 25 rue jazira 4ème étage Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 22/12/2022.

2022T01370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba le 21/12/2022 enregistrement n°22202286 quittance n°M081358 Mr Abdallah Ben Arbi Bouhelouen a vendu à Mr Tarek Ben Ali Rabeh la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour vente et fabrication du pain et pâtisserie, sis à Hathat - Menzel Bourguiba.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 24/12/2022.

2022T01375FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances, Beb Souika le 14/12/2022 sous le numéro d'enregistrement 22202666 Quittance n°M081556 Madame Chedlia Soltani a vendu à M. Besma Boughanmi la totalité du fonds de commerce exploité restaurant sis au 92 avenue Hédi Saidi Tunis

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au 54 rue Amer Bey Beb Mnara Tunis dans les 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 16/12/2022 n% S220004120.

2022T01376FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances rue El Jazira en date du 23/12/2022 quittance n° M081673 enregistrement n°22203500 Mr Chokri Ben Abdelmajid Moualhi a vendu à Mr Mohamed Salim Ben Mondher Hamdi tout le fonds de commerce exploité pour vente produits alimentaires situé au n°49 rue de la vérité place de leader 1008 Tunis.

Toutes oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 27/12/2022.

2022T01377FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 25/11/2022 enregistré à la recette des finances de Menzel Tmim le 30/11/2022 sous n°22202522 quittance n°075514 SOCIETE DECOTEX a cédé le fonds de commerce exploité comme tout commerce sis à l'Avenue Farhat Hached Manzel Tmim à Yousef Ben Mohamed Ben Abedelkader El Filali, avec ses éléments corporels et incorporels.

Tout intéressé qui sent prévaut d'un droit sur le fonds de commerce sus indiqué devra faire son opposition dans le délai de 20 jours à partir de la publication, et ce auprès du cabinet de Maître Salem Jebahi sis au 5 rue Iben Roched Tunis.

Cet avis a été publié au journal la Presse le 7/12/2022.

2022T01378FCCC2

Renonciation à des parts indivises dans un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kalaat El Andalous le 21/12/2022 reçu n°038572 enregistrement n°22202033 Mmes Nkaies Salma et Jabeur Faten ont renoncé à leurs parts indivises dans le fonds de commerce sis au croisement du GP 8 et la rue Borj Ettouil exploité en tant que pharmacie et ce au profit de Mme Jabeur Fatima Salima et Jabeur Mohamed Fadhel selon les parts mentionnées au contrat.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains des bénéficiaires à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" du 23/12/2022.

2022T01380FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce établi le 28 septembre 2022 et enregistré à la recette des finances de Radés le 28 septembre 2022 sous le numéro de quittance n°M2067205 et le numéro d'enregistrement 222027011, Madame Basma bent Ibrahim Ben Ali épouse Kamel Jaouadi a vendu son fonds de commerce sis à l'Avenue Taieb M'Hiri cité Taib M'hiri2 Radés qui est représenté dans l'activité coiffure pour Homme et vente de produits cosmétiques à monsieur Mohsen Ben Othman Ben Mohamed Manaï.

L'opposition est acceptée par Mr Mohsen Manaï à l'adresse du fonds de commerce à l'Avenue Taieb Mhiri cité Taeib M'hiri2 Radés dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

L'annonce a été publiée au journal Echourouk le 17 décembre 2022.

2022T01381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/6/2005 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 13/12/2022, n° de quittance 095152M, n° d'enregistrement 2220575 il appert que Sofiane Besbes a vendu à Azzedine Ben Gaied la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 3 rue Habib Thameur Bizerte.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur dans son adresse sise à cité Ouali Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publié dans le journal Echourouk le 21 décembre 2022.

2022R03056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat rédigé par Maître Helmi Ben Slimeine Avocat à la cour son bureau à Nabeul, signé le 31/10/2014 enregistré à la recette des finances La Marsa le 25/3/2015 quittance n°42501, n° d'enregistrement 15201668, Mr Lotfi Kerfa titulaire de la carte d'identité nationale n°05868518 demeurant à 8 rue neufne La Marsa, a vendu pour Mme Hela Ben Mahmoud titulaire de la carte d'identité n°05442601, la totalité du fonds de commerce exploité au 27 rue Hédi Chaker La Marsa ayant pour activité service de communication et taxiphone. Cet avis est publié aux journaux la Presse et Assahafa le 26/12/2022, pour consulter le contrat et faire opposition dans le délai légal, veuillez contactez l'acheteur Mme Hela Ben Mahmoud à l'adresse indiquée ci-dessus, pendant les horaires de travail.

2022R03064FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la nouvelle Madina le 22/12/2022 reçu n°88977 enregistrement n°22205575 Monsieur Chawki Elhammami a cédé à Monsieur Mouhamed TAWAII la totalité du fonds de commerce représentant un restaurant situé à Rue Djerba n°01 Ben AROUS.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Saida Samer l'avocate au 32 avenue de la Liberté appt n°20 Tunis dans un délai de vingt jours de la date de publication de cette annonce au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 27/12/2022.

2022R03068FCCC2

Transfert des fonds commerciaux

Mr Noureddine Ammar titulaire de la cin n°04161598, matricule fiscal 0291434Q déclare le transfert des trois fonds de commerce sous forme d'un apport au capital social de la société librairie Ammar Noureddine société en cours de constitution siège social : Av Haj Ali Soua Ksar Hellal.

- Fonds de commerce 1 Avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal.

- Fonds de commerce 2 Rue Senghor Sousse.

- Fonds de commerce 3 Rue Ali Ibn Abi Talib Monastir.

Cet avis a été publié au Quotidien du 30/12/2022.

2022S01512FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12/12/2022 et enregistré à la recette des finances de Tunis le 19/12/2022, (quittance n°M080714); Mme Selma HAFSA C.I.N n°04142193 a vendu à Mr Abderrahmen Hamza C.I.N n°06782161, Mr Kamel Saafi C.I.N n° 04145639 et Mr Kais Bouzouita C.I.N n°04176345 la totalité du fonds de commerce qui a pour objet la vente du prêt à porter; les produits artisanaux et toute sorte de bijoux sis à El Kachachine n°13 La Médina Tunis.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce auprès des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce vendu.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 24/12/2022.

2022S01525FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Moknine le 21/10/2022 sous n°22202138 quittance n°66233, Mr Lotfi Ben Mahmoud Dahmouni, CIN n°06307651, demeurant à la Rue de la République Moknine Monastir, a vendu et cédé à Mme Kawther Ben Mohamed Jannan, CIN n°06816484, demeurant à la Rue de la République Moknine - Monastir, la totalité du fonds de commerce du local commercial anciennement connu sous le nom «d'al-Dahmouni Café» maintenant «Number One» sise à la rue de la République Moknine Local n°48, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" en date du 29/12/2022.

2022S01526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Benmahmoud Adel avocat à Sfax, signé le 4/11/2022, enregistré à la recette des finances Bir Ali le 7/11/2022 sous le n°22200981, reçu n°M033906, Faiza Eljarou titulaire de la CIN n°11044460 sis à alakouas Bir Ali a vendu à Chokri Benmessaoud titulaire de la CIN n°05390322, sis à route Sfax km 1 Bir Ali, le Fonds de Commerce, avec tous les éléments corporels et incorporels exploité pour préparation des gâteaux, les délices et les biscuits sis à Cité Elmostakbal Bir Ali. Cet extrait a été publié au journal quotidien "Alsabah" n°23526 du 21/12/2022 page 12 et les oppositions se font entre les mains du Me Adel Ben Mahmoud à son étude sis à immeuble Tapparoura Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au jort.

2022X01629FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En fonction d'un acte de vente sous seing privé signé entre les parties le 19 décembre 2022 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 20 décembre 2022 sous le numéro 22203947 suivant reçu n°M111189. Ahmed Zouaghi a vendu à Mounir Chtourou la totalité d'un fonds de commerce dénommé MFphone dans la vente des équipements électroménagers et des téléphones portables, exploité dans un local sis à la route de Tenyour ceinture n°5 Sfax.

Les oppositions à la dite vente se font au bureau de maître Zouaghi Samir avocat à la cassation 16 rue Habib Maazoun immeuble Triki Sfax dans un délai de vingt jours à dater de la parution de cette annonce sur le journal officiel de la République Tunisienne, cette dite vente est parue dans le quotidien Achourouk du 23 décembre 2022 page 26.

2022X01634FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 30/11/2022 enregistré à la recette des finances de Gremda le 5/12/2022 sous le n°22202894 - Quittance n°M099677 Mr Mabrouk Elfakfek a vendu à Mr Mohamed Elnouri Elbannouri la totalité du fonds de commerce des Trois locaux sis à la route de Gremda km 1.5 n°5 Immeuble Ellouze Sfax exploité entant que "café".

Les oppositions se font à l'étude de Maître Bassem Hachicha sis à l'Av Habib Thameur Im Océan Bleu 5ème étage A 51 Sfax dans le délai de 20 jours à partir de la date de l'insertion de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 23/12/2022.

2022X01635FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat sous seing privé en date du 01/12/2022 et sous signature légalisée en date du 02/12/2022 sous le n°2220518 quittance n°M091283, Madame Yaich Nadia demeurant à Sfax n°69 rue Jamel Abdennacer ; a vendu la totalité du fonds de commerce dont l'objet consiste à la vente de viande de volaille, un local sis à Sfax à la rue Jordan Sfax à madame Sgaier Samira demeurant à Sfax route Mharza km 5 cité Riadh 1 Hajeb. Toute opposition doit être sous peine de nullité adressée à l'étude de la vendeuse dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabah» du 23/12/2022.

2022X01638FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 14-9-2022 enregistré à la Recette des finances Abou El Kacem Chebbi Sfax le 5-12-2022 (Quittance n°M135020 n° d'enregistrement 22205040) et l'acte rectificatif daté du 17-11-2022 enregistré à la Recette des finances Abou El Kacem Chebbi Sfax le 5-12-2022 (Quittance n°M135023 n° d'enregistrement 22905041) M. Hamadi Affes CIN 05275993 son identifiant au registre des Entreprises n°0443115X demeurant à la route Gremda km 3.5 avenue Mohamed Jmal Sfax et M. Bassem Affes pour le compte de M. Abderrazek Affes CIN 08884313 demeurant à la route Gremda Kassas Tanour Zenket Affes Sfax ont vendu à M. Nader Mzid CIN 08162932 demeurant à l'Avenue Bouzaine n°115 Gremda Sfax tout le Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente des produits alimentaires au local sis au nouveau souk n°16 Beb Jebli Sfax.

Toutes les oppositions sont admises auprès de l'Avocat Mounir Drira sise à son bureau au 57 Avenue Habib Bourguiba Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essabeh et Le Temps du 21-12-2022.

2022X01642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax le 12/12/2022 numéro d'enregistrement 22205772, numéro de quittance M090433. Monsieur Fawzi Ben Ali Rekika a cédé la totalité du fonds de commerce de vente de «fruits Secs» situé à la rue Hay el Habib avenue Ordon Sfax; à Madame Amel Ben Mohamed Douzi.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal «Achourouk» le 24/12/2022.

2022X01647FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 29 et 30 Novembre 2022 enregistré à la recette des finances à Rue El Arbi Zarouk Sfax quittance n°M067544 d'enregistrement n°22203413, Ali Mhamdi, a vendu et cédé à Mansoura Amri, la totalité du fonds de commerce d'un magasin de commerce de fruits secs, sise à l'Avenue Farhat Hached n°62 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT et qui a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 28/12/2022.

2022X01650FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Oued Ellil, le 16/12/2022 quittance n°M061803 enregistrement n°22202906 Mr. Omar Ben Hammadi Habessi titulaire de la C.I.N n°07475277 a vendu tout le fonds de commerce sis à BJAOUA 1 Route Sidi Thabet avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour la vente des gâteaux à Mr. Mohamed Ali Ben Hédi Hasnaoui titulaire de la C.I.N n°07383501.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 27 décembre 2022.

2022403154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 3/11/2022 enregistré à la recette des finances à Mateur Le 3/11/2022, quittance n°M059235 et n° d'enregistrement 22202353 Monsieur Mokhtar Ben Hédi Hedli titulaire de la carte d'identité nationale n°01550790 a vendu à Madame Sanaa Bent Mohsen Ben Khalifa Hedli titulaire de la carte d'identité nationale n°11356643. Le fonds de Commerce «Vente des Fruits Sec» 01 Place des Martyrs Mateur. Les objections doivent parvenir à l'Acheteur Sanaa Hedli à son adresse sise au 108 Cité El Omrane II Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au Journal Officiel et aux journaux Echourouq et le Quotidien du 16/12/2022.

2022403156FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Marsa le 20/12/2022 quittance n° 147650 enregistrement 32207908 La Société "ELBARKA SBMF" représentée par son gérant Monsieur Abd Elmonem Aroussi cède la totalité de son fonds de commerce à usage de vente des produits métallurgiques sis à la rue Eben Rochd El bhar Elazrak La Marsa Elgharbiya Tunis à Société Aroussi Métal représentée par son gérant Monsieur Abed Elhakim Aroussi.

Les oppositions sur le montant de la vente doivent être adressées au cabinet de maître Nabil Wahada sis au 15 rue Borj Bourguiba Tunis dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 24/12/2022.

2022403158FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Mr Mohamed Ben Sadok Ben Aissa ; a donné à sa fille Monia Bent Mohamed Ben Aissa un don de tout le fonds de commerce sis à la Rue Kamel Atatürk n°74 à Tunis en date du 19 septembre 2022. Il a été enregistré avec le bit connu dans le journal mensuel et tiré dans le journal 146 sous le numéro 166.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de la talentueuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 29 décembre 2022.

2022403166FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances à Menzel Jemil le 14/12/2022 sous le n°22201980 et reçu n°1054106.

Mme Fatma Bach Tobji titulaire de la CIN n°01569825 en son nom et au nom de sa fille Mariem Rjeb, Mr Mohamed Rjeb titulaire de la CIN n°11384785 et Mr Oussema Rjeb titulaire de la CIN n°11404173 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'Av Habib Bourguiba Menzel Jemil exploité comme restaurant à Mr Mohamed Ali Abessi titulaire de la CIN n°08927698.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au JORT au locale du fonds de commerce cité ci-dessus. L'annonce de la vente a été publiée le 28 décembre 2022 au journal le Quotidien.

2022403167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances d'Ariana le 20/12/2022, Qn°133978 enregistrement n°22210194 Mr Mkaddem Mokhtar (CIN : 06559568) a vendu et cédé à Mr Haddad Lazher (CIN : 08632779) la totalité du fonds de commerce enregistré au RNE sous n°1641843L exploité au local n°21 au rez-de-chaussée, bloc F résidence zayatine, Sidi Fraj Soukra - Ariana. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Jihene Tousa, 51 avenue Ali Trad 1089 Montfleury -Tunis, dans les délais légaux 20 jours de la date de cet avis, sous peine de forclusion. Le présent avis a été publié au journal "Achourouk" le 27/12/2022.

2022403169FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 02 et 05 décembre 2022, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 16 décembre 2022 sous le n°22301747. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Arbi Ben Ali Mazigh, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°110 au pavillon 1 Fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/12/2022 au 30/11/2023, renouvelable par tacite reconduction.

2022R03067FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Moknine le 10/02/2022 sous n°22300497 quittance n°M017939, Mr Sahbi Fadhloun, CIN n°04137634, demeurant à l'Avenue de la République Moknine, a loué et cédé à la Société GREEN LOTUS au nom de son représentant juridique Mr Ameur Ayeb, CIN n°00978480, demeurant à la rue n°22 Ali Ben Ayed Moknine, la totalité du fonds de commerce au local commercial destiné au commerce générale, sise à Moknine Avenue de la République, avec tous ses éléments corporels et incorporels les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" du 29/12/2022.

2022S01527FCCC3

Avis

Mr. Ahmed Ben Rhaiem, titulaire de la CIN n°01145552 du 12/5/1997 déclare que suivant acte de résiliation de location du fonds de commerce établi entre lui et Sadok Ben Hassine Akacha, la signature légalisée à la Municipalité de Sfax le 9/12/2022 enregistrée à la recette des finances d'Agareb le 16/12/2022 quittance n°M026217 n° d'enregistrement 22202092 le contrat de location de fonds de commerce établi entre eux le 10/11/2015 concernant le restaurant connu «Ezzitouna» sis à El Arayech Agareb est résilié.

Tout ceux qui ont une opposition doivent se présenter suivant l'article 193 du code commerciale au dit local dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de publication de la présente au J.O.R.T.

Cet avis est publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» le 23/12/2022.

2022X01633FCCC3

Location-vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Bni Khdech le 11/7/2022 quittance n°M004971 enregistrement n°22300137 Mr. Bechir Hlaouit titulaire de la CIN n°03597368 a loué et vendu à la société Evasion Ensemble représentée par son gérant Mr. Aymen Omrani titulaire de la CIN n°09107429 tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux destiné pour l'exploitation d'un Gîte Rural dans les 32 Ghorfas ayant le nom Ksar Jouamaa sis à Ksar Jouamaa BNI Khdech -Médenine.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 10 décembre 2022.

2022403004FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de La Marsa 31/10/2022 quittance n°M128623 enregistrement n°22306829.

Mr. Marouen Troudi titulaire de la CIN n°00284660 a loué en gérance libre un fonds de commerce d'un magasin pour la vente des fruits secs, sis à l'Avenue 14 Janvier n°91 Sidi Daoued La Marsa 2046 Tunis à Mr. Billel Hammami titulaire de la CIN n°05464313.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article sera publié dans le journal le Quotidien le 27 décembre 2022.

2022403152FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndicat des copropriétaires

"Résidence Elward Jneynet Montfleury"

Suivant le P.V de l'assemblée générale des copropriétaires de la

résidence «Elward» sise au lot n°13 du lotissement Jneynet Montfleury Tunis en date du 5 novembre 2022 et enregistré à la recette des finances rue eljazira en date du 6 novembre 2022 sous le numéro 22703109 quittance n°M074928, et suite à l'accord de la municipalité en date du 10 novembre 2022 sous le n°2188 il a été décidé la constitution du comité du syndic des copropriétaires de la résidence élu des membres suivants : M Najjar Fathi : Président, Mr Charfedi Karim : secrétaire général, Mr Ghraba Amine : Trésorier et Mrs Heleli Khalil, Mhiri Slim, Rjiba Mounir, Khadraoui Lobna, Kadraoui Nabil, Ben Hriz Ahmed : Membres.

2022T01384APSF1

Constitution d'un groupement agricole

Suite à l'assemblée générale constitutionnelle du 14/6/2022 il a été constitué un groupement agricole FRIGA de la délégation nord de Siliana.

Présidente : Akila El Jamali

Trésorier : Khairedinne El Salemi

Secrétaire générale : Sonia El Nouri.

Objectifs : Développer les produits agricoles de la région.

2022R03057APSF1

Syndicat des copropriétaires de Résidence Mahmoud

Sise à la Route Lafrane km 5 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de Résidence Mahmoud, du 20 Février 2021, enregistré à la recette des finances le 13 décembre 2022 sous le n°22802972, quittance n°M101158.

L'AGO a ratifié l'élection d'un nouveau bureau syndicat qui se compose :

- Mr Ali Feki : Président du syndicat.

- Mr Mohamed Ayedi : Trésorier.

2022X01639APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : SOURCE DE VIE

L'adresse du siège de l'association : Avenue de La Liberté n°44 Etage 4 - App 408 Tunis

Une association de développement.

Ses objectifs :

Contribuer au développement économique et social en aidant à améliorer les conditions de vie dans les régions défavorisées et des personnes sans soutien.

Contribuer à valoriser le rôle des femmes et des jeunes en les assistant et les conseillant dans les domaines économiques et scientifiques.

Président de l'Association : Mouldi Madani

Secrétaire général : Abdelaziz Ben Zekri

Trésorier : Wael Bayounes.

2022403171APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Selon le procès-verbal de la réunion daté le 24 octobre 2019 au siège de la délégation de Fernana et sous la supervision de Mr le Maire de Fernana le Président du groupement de développement agricole et de la pêche des eaux d'irrigation de wed el Zelazel a démissionné de son poste et un comité de pilotage a été nommé pour superviser le lancement de l'exploitation du périmètre irrigué :

Nabil Boulahem : Président de GDA

Ghazouani Ramzi : Trésorier de GDA

Ghazouani Mahrez : Membre.

2022R03059APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Suite à une rétrogradation

1- Poursuivant : Skandar Lafif, demeurant à Menzel Temime, qui a choisi son domicile au cabinet de Maître Labib Boulila, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 63 Place des Martyrs, immeuble Hdidane Nabeul. MF : 000/P/A/798255/C.

2- Avocat poursuivant : Maître Labib Boulila, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis à 63 Place des Martyrs, immeuble Hdidane Nabeul 000/P/A/798255/C.

3- Partie poursuivie : Fadhila Jandoubi, demeurant à plage Menzel Temime,

4- Partie retrogradataire : Fadhila Jandoubi, demeurant à plage Menzel Temime

4- Immeubles mis en adjudication :

- La totalité de l'immeuble non immatriculé sis à la rue Cheik Salem Jandoubi consistant en une ancienne maison.

Une plus ample description est contenue dans le rapport d'expertise judiciaire de Fethi Laribi objet de l'ordonnance n°83024 du président du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 27/12/2021.

5- Date et lieu de l'adjudication : La mise en vente, est fixée au 25/01/2023 devant la chambre des criées près le tribunal de 1ère instance de Nabeul à partir de 9 heures, le cahier des charges peut être consulté près le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul et le secrétariat de l'avocat poursuivant.

6- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 91.200.000 DT.

7- Visite des lieux : Elle est possible tous les jours.

8- L'enchérissement : Il n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2022T01372VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Poursuivant : Hassen Khay, demeurant à Tazarka, qui a choisi son domicile au cabinet de Maître Labib Boulila, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 63 Place des Martyrs, immeuble Hdidane Nabeul, MF : 000/P/A/798255/C.

2- Avocat poursuivant : Maître Labib Boulila, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 63 Place des Martyrs; immeuble Hdidane Nabeul.

3- Partie poursuivie : Fethi Mahmoud, qui a élu domicile au cabinet de Maître Najiba Jomini, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis à l'Avenue Habib Thameur Nabeul.

4- Immeuble mis en adjudication :

- La totalité de l'immeuble revenant au débiteur objet du titre foncier n°607662 Nabeul consistant en un terrain agricole.

Une plus ample description est contenue dans le rapport d'expertise judiciaire de Karim Chakroun objet de l'ordonnance n°83686 du président du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 4/02/2022.

5- Date et lieu de l'adjudication : La mise en vente, est fixée au 24 Janvier 2023 devant la chambre des criées près le tribunal de 1ère instance de Nabeul à partir de 9 heures, le cahier des charges peut être consulté auprès du greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul et le secrétariat de l'avocat poursuivant.

6- Mise à prix : La mise à prix est fixée après l'abattement prévu par l'article 425 c.p.c.c à la somme de 70.940.000 DT.

7- Visite du lieu : Elle est possible tous les jours.

8- L'enchérissement : Il n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

2022T01373VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Me Ali Attia notaire son bureau sis au n°28 avenue Beb Bnet Tunis annonce au public une offre pour vente aux enchères publiques.

Partie poursuivante : Mme Sonia Chanouf son lieu de contact le bureau de son Me Kais Ayedi sis au n° 131 avenue 20 Mars immeuble BATAM 3ème étage bureau n°32 Bardo Tunis

Partie saisie : Société Loukil de Commerce représentant légal sis au n°49 rue Abderrahmen Ibn Aouf cité Wahdet El Jiwar El Arbaa immeuble I F 4 Menzah 6.

Le fonds de commerce ne sera rendu à l'acheteur qu'après le dépôt du reste du prix les frais juridique et l'enregistrement par espèce ou chèque certifié.

La vente sera le mardi 17 Janvier 2023 à 11H du matin à l'adresse de la Société.

Cette annonce sera publiée au journal Essabah du 28/12/2022.

2022T01382VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un terrain

Partie poursuivante : Chahbane Ben Med Hichri, demeurant à Zalfan- Thala Kasserine

Partie saisie : Fathi Hichri, demeurant à Zalfan- Thala - Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Chokri Chakhari, Avenue Habib Bourguiba - Kasserine.

L'immeuble saisi : Terrain situé à zalfan- Thala - Kasserine, de superficie 3 Hectares terrain non matriculé.

Les Limites :

Nord : terrain de l'héritier Ali Elasad

Est : terrain de Omor Ben Alhamel et Terrain Ali Elasad

Sud : terrain de l'héritier de Ahmed Ben Med Salah

Ouest : terrain de l'héritier elasad

Mise à prix : la mise à prix pour la première fois est (6.750D000).

Date et lieu d'adjudication : Le Lundi 23/01/2023 à partir de 8H30 mn du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Kasserine.

La visite est possible durant tous les jours de la semaine.

Et pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant.

2022R03069VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Faouzi Ben Sahraoui Majdoub, demeurante à la Rue Mongi Bali Akouda, CIN n° 02975045.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises (129/159) du titre foncier n°97719 Sousse d'une superficie de 159 m², dénommé «OUMAYMA» sis à Akouda.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 37 152 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 23/01/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2022S01522VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n° 000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Noureddine Ben Hédi Sidhom, Titulaire de la CIN n°03995411 demeurant à la rue Douira impasse 2 Chebba.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

L'immeuble saisi :

La totalité d'un terrain d'une superficie totale de 174 m² comprenant un immeuble en cours de construction de trois niveaux de 145 m² couvert chacun, brut sous coffrage avec une cage d'escalier de 13 m2 en cours de construction, situé à Chebba Mahdia.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Mahdia le 30/01/2023 à 9h.

Mise à prix :

Deux cents douze milles quatre cents Dinars (212.400,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2022S01524VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Zohra Rabebe, titulaire de la C I N n° 06829882, demeurant à cité Zemrin Moknine.

Partie saisie : les héritiers de Ridha Karkoub, Veuve Sihem Zeir titulaire de la C.I.N n°06803043, pour son droit ainsi que ses enfants mineurs : Tensim, Eslam et Naouras et Bannour Karkoub, demeurant à la rue de la révolution n°24 Moknine.

Avocat poursuivant : Maître Maatallah Aïcha, Avocate, rue Mahmoud Bourguiba Monastir.

L'immeuble saisi : Un terrain agricole est situé à la zone industrielle à Moknine d'une superficie de 6200 m².

Date et lieu d'adjudication : Tribunal de première instance de Monastir le 25/01/2023 à 9 h.

Pour participer à l'adjudication on doit consigner le tiers de la mise à prix.

Mise à prix : La valeur totale de la saisie est de deux cents quarante huit milles dinars, (248.000, 000) d'après l'estimation faite par l'expert ordonné, ainsi que les frais de la première et la deuxième saisie.

Observation : Le terrain saisi peut être visité tous les jours de 10 à 17 h.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix et pour les étrangers après avoir autorisation du gouverneur.

2022S01529VEPA1

Vente aux enchères

1- Le demandeur :

Fethi Ben Mohamed Darwich, en sa qualité de créancier, ouvrier, titulaire de la CIN n°01253752, demeurant à la route de Gabès km 8 Thina Sfax.

2- Parties saisies :

- Aymen Ben Taher Nasra, en sa qualité de débiteur et caution réelle, titulaire de la CIN n°08163112, ouvrier, demeurant à la route de Sokra km 2 impasse Boureguaa rue 630 n°58 Sfax.

- Mounira bent Mohamed Ben Bechir Rekik, en sa qualité de caution réelle, titulaire de la CIN n°01249905, demeurant à la route de Sokra km 2 impasse Boureguaa rue 630 n°58 Sfax.

- Naïm Ben Taher ben Abidi Nasra, en sa qualité de caution réelle, titulaire de la CIN n°11023597, ouvrier, demeurant à la route de Sokra km 2 impasse Boureguaa rue 630 n°58 Sfax.

3- Avocat poursuivant :

Maître Kamel Ben Messaoud, Avocat à la cour de cassation, domicile : Av. Habib Thameur, Imm. Océan Bleu, 2ème E Sfax.

4- Immeuble mis en vente :

L'ensemble de l'immeuble sis à la route de Sokra km 2 Sfax et précisément à la rue subdivisionnaire au bord sud de la route précitée et à une distance d'elle de 100m, à une zone qui a une vocation d'habitation, l'immeuble est limité au sud par Taieb Hchaichi, à l'Est par Chedly et Béchir Redissi, à l'ouest par la rue 630 "passage Boureguaa" et au nord par Abdessalem Brabra.

L'immeuble se compose d'une parcelle de terrain sur laquelle est édifié à son coté Nord un logement, à son angle sud ouest un garage et à son angle sud-Est une chambre de suite, leurs détails sont les suivants :

- La superficie totale de la parcelle de terrain est de 324m², son accès se trouve du côté ouest, ses côtés sud et ouest sont clôturés ainsi qu'une partie de son coté Est par des murs ayant une hauteur de 2m, contiguë à l'immeuble du voisin à son côté nord et une partie de son côté Est, ses mesures sont les suivantes en prenant pour point de départ son angle nord ouest en direction du sud où se trouve sa façade sur la rue 20m puis en se dirigeant vers l'Est 16.15m puis vers le nord 20.30m puis vers l'ouest pour rejoindre le coin de départ des mesures 16.05, un logement est édifié sur son coté nord, un garage est construit à son angle sud-ouest et une chambre de suite à son angle sud-Est.

- La superficie couverte du logement est de 123m², son accès se trouve du coté sud. Son sol est revêtu par des carrelages, ses murs sont en enduit et badigeonnés, son plafond est en béton armé, il a une hauteur de 2.90m, le logement se compose d'une salle de réception ayant une fenêtre du côté ouest, un couloir, une chambre ayant une fenêtre du coté ouest, une chambre ayant une fenêtre du côté Est et un placard mural, une chambre ayant une porte qui ouvre au nord sur un espace d'aération, un hall contigu avec une cuisine comportant un coin à manger, un placard mural et une porte qui ouvre sur le côté sud du reste du terrain, une cuisine dont le sol est revêtu par des parterres et ses murs sont couverts de faïence, elle est équipée par des placards inférieurs et des placards suspendus ayant une fenêtre ouvrant sur le côté

sud, une salle de bain complètement équipée, une douche, un WC, un lavabo, son sol est revêtu par des parterres et comportant une fenêtre du coté sud.

- Un garage couvrant une superficie couverte de 25m², il est construit à l'angle sud ouest de l'immeuble, son accès se trouve du côté ouest moyennant une porte à quatre volets ouvrant à l'ouest sur une rue ayant une porte qui ouvre au nord sur le reste du terrain, son sol est carrelé et ses murs sont revêtus d'enduits et badigeonnés, son plafond est en béton armé et ayant une hauteur de 2.80m. Il comporte un coin cuisine, il est équipé par des placards inférieurs et des placards muraux.

- Une chambre de suite ayant une superficie couverte de 3m², construite à l'angle sud-Est de l'immeuble, son sol est carrelé et ses murs sont ouverts d'enduits et badigeonnés et son plafond est en béton armé ayant une hauteur de 1.80m.

L'ensemble de l'immeuble est équipé par l'électricité et l'eau potable et il est sis à la route de sokra km 2 «impasse boureguaa» rue 630 n°58 Sfax.

5- Lieu et date de la vente :

Mercredi le vingt-cinq janvier deux mille vingt trois (25/01/2023) à neuf heure du matin à la salle des criées au Tribunal de Première Instance de Sfax2.

6- Mise à prix :

Cent quatre vingt quatre mille dinars (184.000,000 d).

7- Visite du lieu :

La visite du lieu se fera tous les jours.

2022X01628VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au tribunal de Tunis sous le n°B140831996, siège social 5 bis rue Mohamed Badra 1002 Tunis ayant son domicile élu à l'étude de son avocat Ben Abdallah Rim sis à l'immeuble les 4 saisons rue Kairouan Sfax.

Partie saisie : Société de Promotion et d'animation Touristique «Sidi Mansour», société anonyme, MF 529228C, immatriculée au RC au tribunal de Tunis sous le n°B142152001 dont le siège social est fixé à la résidence Tej el Bouhaiira rubis2 rue Lac Mâlaren, les Berges du Lac Tunis, ayant son domicile élu à l'étude de son avocat Mohamed Raouf Najjar sis à la rue Kamel Atatürk n°1 Tunis 1001

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : La totalité de l'immeuble nommé «SALWA» objet du titre foncier n° 33204 Médenine sis à la zone touristique Midoun Djerba - Médenine, d'une superficie totale de 34184 m² (3 Hec, 41 Ares 84 centiares)

Le terrain se compose d'une seule parcelle limitée du sud par une voie publique reliant Houmt Souk et Nadhour Takermas, de l'Est par Hôtel Bougainvilliers, du nord par une route goudronnée d'un coté et d'un autre le titre foncier 219 Médenine et de l'ouest par la voie publique reliant Houmt Souk et Nadhour Takermas d'un coté et le titre foncier 219 Médenine d'un autre coté.

Sur l'immeuble objet de la saisie est édifié un hôtel touristique classé 4 étoiles connu par «sidi mansour» exploité par la partie saisie.

Il est composé de 2 aspects principaux, à savoir l'espace des services et l'espace des loisirs qui ont été diagnostiqués par l'expert délégué comme suit :

L'entrée principale de l'hôtel : elle comprend un hall spacieux, côté réception, café, hall d'entrée, administration, boutiques, salle de bain, piscine couverte, salle de sport, bar, 2 restaurants et un espace sanitaire.

L'aspect service : Il se situe au sous sol et au rez-de-chaussée de l'hôtel et ouvre sur une cour du coté Est, il se compose d'une cuisine centrale, d'un dépôt, d'un atelier de maintenance, d'une cuisine, d'un réfectoire pour les ouvriers, d'une pièce pour la conversion énergétique et une autre pour le complexe énergétique, d'un espace sanitaire avec douches pour les ouvriers, du bureau du chef des ouvriers et une fontaine pour économiser les réserves d'eau.

L'hébergement touristique se compose de 4 suites :

La première suite : se situe au sous-sol et comprend 47 chambres, chacune est équipée d'une cabine de douche et d'un placard mural + cabines d'entretien et escaliers.

La deuxième aile est située au rez-de-chaussée, elle contient 32 chambres équipées, des pièces de maintenance, 2 escaliers, 2 ascenseurs électriques dans une partie, et d'une autre partie 43 chambres équipées, des chambres de maintenance, 2 escaliers, et 2 ascenseurs électriques.

La troisième suite est située au 1er étage, sur le côté droit, il contient 32 chambres équipées et des équipements, et sur le côté gauche, il contient 43 chambres équipées, ainsi que 2 escaliers et 2 ascenseurs électriques.

La quatrième aile est située au deuxième étage et à son tour, est divisée en deux côtés, dont chaque partie contient 43 chambres équipées et des chambres d'entretien.

La propriété comprend également un espace de loisirs intérieur et extérieur composé d'une piscine avec 3 niveaux, un bâtiment servant les boissons et les pizzas, une place carrelée, un espace pour un théâtre, une salle de jeux, des espaces verts avec des arbres d'ornement, un jardin, un parking, un terrain de tennis, un jardin avec arbres d'ornement et palmier. La propriété est clôturée à une hauteur de 1,80 m.

La mise à prix : 17.786.040.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 30/01/2023 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X01630VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Maître Mekki Jaziri

Avocat à la cour de cassation

4, Rue Taieb Mhiri Sfax

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble indiqué ci-dessous à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ayant son siège à la Rue Ahmed Aloulou Sfax et ce le mercredi vingt cinq Janvier deux mille vingt trois à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : 1) Mourad Chabchoub, retraité, 2) Mourad Chabchoub agissant au nom de son frère Maher Chabchoub en sa qualité de son tuteur en vertu de jugement de tutelle n°5254 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sfax, en date du 7/3/2000, domiciliés à la Route de Gremda km 6 Sfax qui a élu son domicile à l'étude de son avocat Maître Mekki Jaziri Avocat à la cour de cassation 4 Rue Taieb Mhiri Sfax.

Le débiteur saisi : Monoom Chabchoub, demeurant à la Route de Gremda km 6 Sfax.

Article unique : L'ensemble de l'immeuble sis à la Route de Gremda km 6 Sfax à gauche de l'ascendant de la Route qui se compose d'une parcelle de terrain limitée au Sud, à l'Ouest et au Nord par des voisins ainsi que du côté Est par un voisin aussi et un passage d'où son accès.

Il est édifié sur cette parcelle de terrain une construction ancienne, il s'agit d'un borj contigu du côté Sud et du côté Est. Cette construction se compose d'un rez-de-chaussée et des escaliers non couverts qui mènent à la terrasse et comporte, trois chambres, une cuisine, une salle d'eau.

Le rez-de-chaussée a une superficie couverte de 120 m² et une superficie non couverte de 65 mètres carrés. Tandis que la superficie couverte de la chambre de la terrasse est égale à 20 m². Le reste de la superficie comporte un espace de terrain du côté Ouest et du côté Nord dont la superficie s'élève à 477,50 m² l'immeuble précité est équipé par le courant électrique et l'eau potable.

Mise à prix : Cent soixante sept mille cinq cents dinars (167.500, 000 d).

N.B : La visite de l'immeuble est possible chaque jour entre neuf heures du matin et dix sept heures. Pour d'amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2022X01631VEPA1

Vente immobilière après réduction de 40%

Le saisissant : Société Caravan Distribution Company, une société anonyme inscrite au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n°B121272011, dont le siège social est situé à Jamal Al-Din Al-Afghani proche de la Zone Industrielle Boudriar 1/ 3002 Sfax, son siège social choisi, le cabinet de son avocat, Me Khalifa Al-Haddad, l'avocat à Médenine, 65 Rue Habib Bourguiba Médenine.

Le saisi : Imad bin Abdullah bin Nasr ben Hamida, son métier, directeur d'entreprise, titulaire d'une carte d'identité nationale n°00593630 demeurant au 18 rue de la nouvelle mosquée Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Haddad Khalifa l'avocat 65 rue Habib Bourguiba, Médenine.

L'immeuble saisi :

Tous les biens immobiliers objet de titre foncier 26953 Médenine.

La propriété est représentée dans toutes les parcelles blanches situées sur la route Ben Gardane, km 05 Médenine, au sud-est de la caserne de police d'intervention rapide, à 165 mètres directement sur la route goudronnée reliant la zone industrielle et la route nationale n°01. C'est un terrain plat propice à la construction en forme de parallélogramme d'une superficie de mètres carrés 1752. Il est bordé au sud-est par Masoud al-Rubai et ceux qui l'accompagnent, et la frontière passe de Mark 1 à Mark 2 de l'exemple de l'immobilier attirant 26953 civils, et du nord-est se trouve Mazraat Belqasem Al-Qamudi, et il passe par la frontière de Marker 2 à la marque 3 du même dessin, et du nord-ouest, terrain blanc en forme de ruelle, sa largeur est de 06 mètres. La limite passe de la marque 3 à la marque 4 dudit dessin, et du sud-ouest une route 12 mètres de large, et la limite passe de la marque 4 à la marque 1 du dessin par la suite Zone industrielle planifiée et légalement agréée.

La mise à prix : Le prix a été fixé à quatre vingt quatre mille quatre vingt seize dinars (84.096.000) après réductions de 40%. Selon le rapport de l'expert, M. Omar Ateeq, en date du 5/3/2022, délégué par autorisation du Président du Tribunal de Première Instance de Médenine n°168389, en date du 13/4/2022, outre les frais cité par le tribunal 2.623 .665

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu devant le Tribunal de Première Instance de Médenine, le lundi (30/01/2023) à neuf heures du matin et les suivantes.

A noter : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et ayant consigné le tiers du prix d'ouverture ou par un chèque attestant de la disponibilité du solde. Ainsi il est également possible de visiter et d'inspecter la propriété raisonnable tous les jours de la semaine pendant les heures de travail.

2022X01641VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Tebaii Ben Rebeh Ben Mohamed Saaii CIN 06195775 demeurant à cité ennour om al Arayes Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Un terrain d'une contenance de 356 m² qui correspond au lot n°30 cité les jeune adjacent à cité el Amal délégation Om al Arayes gouvernorat de Gafsa délimité du coté sud par une rue, du coté nord par le lot n°29, du coté est par la route reliant Rdayef et Om al Arayes puis lycée 9 avril, du coté ouest par le lot n° 28 appartenant à Youssef Issaoui sur lequel est édifié un dépôt d'une superficie de 356 m², un appartement à l'étage d'une superficie couverte de 366 m² et au dessus du quel une chambre d'une superficie couverte de 18 m².

Mise à prix : (254.040.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 6/02/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gafsa où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01643VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Issam Ben Ammar Ben Sadak Thahri CIN 06201743 commerçant demeurant à cité Amor Ben Slimen Ksar Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "Mounir 03" objet du TF n°42075 Gafsa sis à cité Omar Ben Slimen au sud de chemin de fer Gafsa Gabès délégation d'el ksar gouvernorat de Gafsa consistant en un terrain d'une contenance de 250 m², son entrée est du coté sud à travers une avenue principale.

Il est délimité du coté sud par une avenue, du coté nord par Farhat Omrani, du coté est par Mohamed Tijeni et du coté ouest par Khaled Hfaythiya.

Mise à prix : (35.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 6/02/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gafsa où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01644VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : North, Africa International Bank, S.A. R.C : B110151997, sise à l'avenue Kayreddine Bacha lotissement Ennasim, Montplaisir 1002 Tunis

La partie saisie : Naziha Bent Mohamed Ben Sadak Chakroun, gérante d'une société CIN 00205837 demeurante à l'avenue Mahmoud Chaabene n°25 Ennaser Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 280/7251 revenant à la partie saisie dans le TF n°601286 Nabeul dénommé «ennaser 82» sis à la région Bir Bouragba délégation Hammamet gouvernorat de Nabeul. Les parts indivises consistent en un terrain d'une forme rectangulaire d'une contenance de 280 m² clôturé de tous les cotés et contenant 2 entrées, situé dans une zone communale contient une maison de deux étages d'une superficie couverte de 170 m² pour chaque étage équipée par tous les équipements nécessaires.

Le rez-de-chaussée contient deux entrées principales, un jardin, 2 airs, une véranda, 2 salles de séjour, 2 chambres à coucher, une cuisine, une salle à manger et une toilette.

Le 1er étage contient 4 chambres à coucher et 2 salles de bain.

L'immeuble délimité du coté nord par Chaabene Fehri, du coté est par rue les palmiers, du coté ouest par une construction et du coté sud par Ammar Nweyli.

Mise à prix : (401.906.360 dt) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Lundi le 30/01/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Grombalia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01645VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

De parts indivises dans l'immeuble

Objet de titre foncier n°2180 Ariana (après réduction du prix de 40%)

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN

Avocat auprès de la cour de cassation

4 bis Rue du Mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002

Tél : 71 890 398

Fax : 71 891 602

Matricule : N°797021/f

Partie poursuivante : Amen Bank SA (représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V- RC n°B176041996 Tunis

La partie saisie : Jamel Allela de nationalité tunisienne titulaire de la cin n°01156855 gérant d'une société domicilié premièrement auprès de son avocat maître Sami Jouini dont son bureau est sis à Sidi Rzig Mégrine et deuxièmement domicilié au bureau n°5 Rzig centre Mégrine.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker MAGROUN, demeurant au 4 bis Rue du Mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002 dont le matricule fiscal est 797021/f.

Désignation de l'Immeuble mis en vente :

Les parts indivises objet de la vente qui seront exposés à la vente le cas échéant consiste en une villa clôturée sis à l'Ariana.

L'étage inférieure possède une entrée contenant uniquement de carreaux et est réservé à une place de parking et un petit jardin, une entrée, une cuisine, un wc en plys de salon et une place d'accueil.

On trouve aussi des escaliers qui conduisent à l'étage supérieur, contenant un coin de bureaux 3 chambres et une salle de bain.

Il y a aussi des escaliers qui conduisent à la terrasse qui englobe une pièce pour les linges.

Les parts indivises sont équipées d'électricité, d'eau buvable; de gaz naturel et un climatiseur.

L'état de la construction est bon.

La superficie de la construction est environ de 191 mètres carrés et se trouve dans la place urbaine ou il y a beaucoup de construction.

La fondation est construite de classique, englobant céramique, brik et mur extérieur et marbre thala dans l'entrée principale.

Les murs de la salle de bain et la kitchenette couverte de céramique de bois, aluminium, staff et des points d'éclairage et de climatiseur, l'expert a révélé qu'il y a des travaux d'entretien.

L'aile droite a été aménagé et est à des tiers.

L'édifice est formé d'une aile centrale aménagée à un service d'accueil en forme demi cercle.

Cette description a été faite par l'expert judiciaire Oussama Ben Mahmoud en vertu de l'ordonnance de requête n°78697 du 6/01/2021 et l'expertise complémentaire.

Mise à prix : Après réduction de 40%, la mise à prix des parts indivises objet de la vente telles que décrits ci-dessus est fixée à cent quatre vingt seize mille neuf cent trente quatre dinars et 293 millimes (196.934, 293D) majorée des honoraires et des frais légaux arrêtés lors de l'audience du 12/12/2021 par la chambre des criées du Tribunal de 1ère instance de l'Ariana à quatre mille huit cent trente trois Dinars et 949 Millimes (4.833,949D) outre les frais complémentaires qui vont être déterminés au cours de l'audience du 23/01/2023.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 23 Janvier 2023 (23/01/2023) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la cité administrative rue André Lamper Ariana.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant au 4bis Rue du Mali le Belvédère Tunis 1002 ou au greffe du tribunal 1ère instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2022403155VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Le poursuivant :

BANQUE ZITOUNA Société Anonyme, sous le numéro d'identification unique 1120822H, dont le siège social est situé au 2 Boulevard Qualité de vie 2015, Le Karam, Tunis.

Partie saisie :

1- Société L'INTERNATIONAL POUR LE BOIS/MATERIAUX DE CONSTRUCTION, Société à responsabilité limitée, sous le numéro d'identification unique 0706906H, dont le siège social est situé à la rue Taher Debbiea, Gabès.

2- Mr Omar Ben Mohamed Ben Hajj Mokhtar Chairi, (en qualité de garant financier), titulaire de la carte nationale n°03211253 demeurant à la rue du 27 Octobre, Mareth - Gabès.

3- Mr Amine Ben Omar Ben Mohamed Chairi, (en qualité de garant immobilier), titulaire de la carte nationale n°05909400 demeurant à la rue du 27 Octobre, Mareth - Gabès.

Avocat poursuivant :

Maître Haykel Mekki Avocat à la cour de cassation, 4 Bis rue Ibn Rachik, 1er Etage, Belvédère 1002 Tunis, MF 1213867/L.

La désignation de l'immeuble :

La propriété est située à Midoun, sur la route de Nadhour, délégation de Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine, représenter dans la propriété n°11009 Médenine.

La mise à prix :

Est de trois cent vingt cinq mille huit cent dix Dinars (325.810,000D).

Date, heure et lieu de l'adjudication :

Lundi le 30/01/2023 à 9h du matin et les heures qui suivent à la chambre des ventes immobilières au prés du tribunal de 1ère instance de Médenine.

La visite de l'Immeuble : Tous les jours au long de la semaine.

2022403159VEPA1

Vente d'un immeuble

Etude maître Chetoui Amor

Avocat à la cassation

15 Rue Omar Ibn Kaddeh - Montplaisir - Tunis 1073

Tél : +21625312331 / +21671904022

Fax : 71 906 244

Email : chetoui-amor@yahoo.com

MF : 0090823 H تونس - AP 000

Les créanciers saisissants : Les héritiers de Mohamed Chouka et les héritiers de sa veuve, Nejia Wakked, et sont leurs fils majeurs : 1) Zohra (CIN n°00485950), domiciliée à 57 rue Palestine - Tunis 2) Faouzia Monia (CIN n°02510740). 3) Jalila (CIN n°00450184). 4) Raoudha (C IN n° 00325754). 5) Samira (CIN n° 00790063). 6) Mounir (CIN n°00024872) domiciliés à 14 Avenue de la Liberté Palais Taj - Al-Menzeh 5 - Ariana 7). Anwar (CIN n°00551977) demeurant au 7 Rue Ville de Khan Younes Choutrana 3 - Soukra et les héritiers de leurs fils Mohamed et sont : 8) Sa veuve Mariem Faouzia Guezadri (CIN n° 00458586) et ses fils d'elle majeurs. 9) Riadh (CIN n°04658391). 10) Mohamed Elyes (CIN n°04728028). 11) Nesrine (CIN n°04710234) domicile élu chez l'Avocat Chetoui Amor, la profession des hommes le commerce et des femmes les affaires de la maison.

Le débiteur saisi : Mohamed Ali Ben Salah Ben Ali Ben Chikha, commerçant (CIN n°00671611).

Domicile : 13 rue de Madrid, Appartement n°25, 4ème étage - Tunis.

70, Rue Abdel Aziz Thaalbi, El Menzah 9 - Tunis.

Domicilie élu au cabinet de son avocat, Me Ezzedine Al- Arfaoui, 83, rue Tayeb Al Mhiri, 1002 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Chetoui Amor avocat à la cassation 15 Rue Omar Ibn Kaddeh - Montplaisir - Tunis 1073.

Procès verbal de commandement immobilière n°57933 du 6/9/2022 par l'huissier de justice de Tunis Maître Samia Sassi.

Indentification de l'immeuble : Situé à Djbel Lahmer, à Tunis, à proximité de la clinique TAOUFIK et du boulevard Bouazizi, zone verte naturelle non constructible, et proche de tous les services publics tel que l'eau, l'électricité et autres équipements superficie est de 5840 m² dont une partie arbres forestiers et le reste terre nue. Référence de son inscription à la Direction de la Propriété Foncière à Tunis - 425, volume 1-05, N 49-1, en date du 25/02/2006 objet du Titre Foncier n°138087 Tunis, dénommé "Terre de Mohamed Ali Ben Chikha".

Mise à prix : 335.490 Dinars 480 Millimes.

Date et lieu de l'adjudication : le 31/01/2023 à 9 heures du matin et le temps qui suit à la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Tunis au palais de justice boulevard Bab Bnet à Tunis.

Celui qui voudra acheter peut prendre une copie du cahier des charges et visiter l'immeuble aux horaires administratifs par prise de contact avec l'avocat.

2022403164VEPA1

Avis aux créanciers

Redressement judiciaire de la STE

SMART SPECTRA-SARL

R.C : B0713752005

IU : 0910604N

CNSS n° : 335298-66

En vertu de la décision du président du tribunal de première instance de Grombalia datée du 23/11/2022, il a été décidé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la société STE SMART, SPECTRA et renvoi du dossier au juge commissaire Mme Nour El Houda Ben Brahem et la désignation de Sihem Eleuch chargée du contrôle des actes de gestion et l'assistance de la société. Le président du même tribunal a décidé la suspension des procédures de poursuite et d'exécution.

Les créanciers de la société sont tenus de produire au bureau de Mme S.Eleuch sis à Ennasr 2 avenue Hédi Nouira Immeuble PRIMA VERA 2 Etage Mezzanine Bureau N°MB2, tél : 70 299 411, Fax : 70 850 079, la nature et le montant de leurs créances envers cette société accompagné de tout document justificatif et les garanties données, dans un délai d'un mois à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2022T01371VEPA2

Dissolution et Nomination d'un liquidateur

AFRICA FREE ZONE TRADING COMPANY

RNE : 0992986V

Conformément au PV de la décision collective des Associés du 8 novembre 2022, enregistré à la recette des Finances de Zarzis le 23 décembre 2022, sous le numéro 23502811, Reçu n°125514 et déposé au Registre National des Entreprises le 23 décembre 2022 sous le numéro de 2022F28800389 il a été décidé :

La dissolution anticipée de la société et la nomination d M. Montacer Khalfallah liquidateur, la liquidation sera siégée au 9 rue du Métal Z.I Charguia II Ariana.

2022T01379VEPA2

Jugement d'ouverture des procédures du règlement judiciaire

De la société A D fitness

Siège social : Résidence du golf Soukra bloc B 2ème étage

I.U : 1493340P

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de l'Ariana le 02 décembre 2022 sous le n°349 il a été décidé ce qui suit : - l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire au profit de la société A D fitness et ce conformément à l'article 436 et suivants de la loi n°36 de l'année 2016 : ainsi que la désignation de Madame la juge Ibltihal Ayadi juge commissaire et de Maître l'administrateur judiciaire Mohamed Yazid Laabidi pour l'investigation de la situation économique et financière, et le sauvegarde de la société.

Ce jugement a été annoncé au RNE sous le n°2022170398 revue n°275 daté le 20/12/2022.

Il appartient conformément à la loi aux créanciers de la société A D FITNESS / de présenter dans un délai de 30 jours les justificatifs de leurs créances à l'administrateur judiciaire directement contre décharge à son bureau sis au n°3 résidence al ferdaous en face du tribunal de la première instance de Manouba ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2022R03063VEPA2

Distribution de deniers

Maître Ghodbane Ellili Wassila

Avocate

Avenue de la République Jemmel

Tel /Fax : 73.486.129

M.F : 939680 B/A/P/000

En vertu des articles 467 et 468 du C.P.C.C et sur la base de l'ordonnance rendue par monsieur le Juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Monastir sous le n°346/2022 relative à l'ouverture des procédures des distributions des deniers sur les créanciers selon leur rang et suite à la requête de distribution déposée par maître Ellili Wassila au nom de ses clients Trabelsi Mourad et autres contre société SOTRAPOC cité à route Zéramdine, Jemmel.

Après consignation du montant des deniers équivalent à 27.150.660 dinars sous le n°M037641 en date du 29/6/2021 et selon le certificat de dépôt sous le n°16/2022 établit le 18/11/2022.

Celui qui veut participer à la distribution des deniers doit produire ses titres de créances au greffe du tribunal dans les 30 jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne par le biais d'un avocat.

Cet avis a été rédigé conformément aux dispositions des articles 466 et 468 du C.P.C.C.

2022S01528VEPA2

Liquidation de la société

LE PLATRE CHIRURGICAL SA

Identifiant unique : 012501G

Siège social : 23, rue Ibn Bassam Menzah 4

Capital : 58 500, 000

Suivant procès-verbal en date du 29/11/2022, enregistré à la recette des finances cité Mahrajène le 12/12/2022 quittance n°93619 enregistrement n°22507321, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 15/12/2022 et dont l'annonce est parue au BORNE le 22/12/2022 sous le numéro 2022164935 bulletin n°277, Monsieur Mohamed Haouidhek est nommé liquidateur de la société Le Plâtre Chirurgical.

Le liquidateur de la société Le Plâtre Chirurgical informe le public que tout créancier éventuel doit présenter une liste de ses créances avec les documents justificatifs au liquidateur à son bureau sis au Centre Dorra Bloc C Etage 2 Bureau n°6 Manar 3 Tunis. Téléphone : 71 887788, Fax 71 887 313 et ce dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, sinon il perdra tous ses droits de réclamation de ses créances.

2022403153VEPA2

Jugement d'ouverture des procédures du règlement judiciaire

De La société D G TRAIDING

I.U : 1022308

Siège social : N°6 Rue Fatma Ennachi Menzah 5 - Ariana

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de l'Ariana le 13 décembre 2022 sous le n°350 il a été décidé ce qui suit : l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire au profit de la société DG TRAIDING et ce conformément à l'article 436 et suivants de la loi n°36 de 2016 : ainsi que la désignation de Madame la juge Ibltihal Ayadi juge commissaire et de Maître l'administrateur judiciaire Mohamed Yazid Laabidi pour l'investigation de la situation économique et financière, le sauvegarde de la société et la suspension des procédures d'exécution conçues pour le recouvrement des créances antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire.

Ce jugement a été déposé au RNE en date du 19/12/2022.

Il appartient conformément à la loi aux créanciers de la société D G TRAIIDING de présenter dans un délai de 30 jours les justificatifs de leurs créances à l'administrateur judiciaire directement contre décharge à son bureau sis au n°3 résidence al ferdaous en face du tribunal de la première instance de manouba ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2022403163VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MILLENIUM OBLIGATAIRE

SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes de placement collectif

MF : 0510392V

En l'absence du quorum légalement requis lors de l'AGE du 23 décembre 2022, les actionnaires de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV sont convoqués de nouveau en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 23 janvier 2023 à 10H au siège de l'AIB sis au 19 bis rue Kamel Atatürk 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

- Prise d'acte de l'agrément de liquidation anticipée de la société accordé par le CMF ;

- Ouverture de la phase de liquidation de la société;

- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération.

- Pouvoir pour formalité.

2022T01374SANB3

Convocation de l'assemblée Générale Ordinaire en date du 23 Janvier 2023

SOCIETE BLUE MARIN TUNISIE S.A (En liquidation)

Société anonyme

Au capital de 5.010.000 Dinars

68 Rue Abdderrahmen El Chafiki, Kélibia - 8090 Tunisie

Identifiant Unique : 0741033G

Messieurs les actionnaires de la société Blue Marin Tunisie S.A, en liquidation sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire au 116 Avenue Hédi Nouira, Résidence Erriadh, bloc B, 4ème Etage, APPT 14 - Ennasr 2 - Ariana, le lundi 23 Janvier 2023 à 12H (Heure de Tunis), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Approbation des modes, délais et date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

- Lecture et approbation du rapport sur les travaux de liquidation arrêté au 31/12/2022;

- Approbation des travaux réalisés par le liquidateur concernant le dossier fiscal;

- Approbation de la démarche et de la proposition financière faite par le liquidateur concernant la créance de l'Amen BANK;

- Approbation de la démarche adoptée par le liquidateur dans les affaires en contentieux;

- Approbation des dépenses effectuées à ce jour par le liquidateur;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et approbation des états financiers de 2018 à 2020 ;

- Quitus au liquidateur sur les travaux réalisés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale;

- Prolongation du mandat du liquidateur jusqu'à la clôture de la liquidation;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

- Mise à jour du budget de liquidation et l'approbation du plan de liquidation restant à réaliser; et

- Questions diverses.

Les documents de l'Assemblée sont disponibles à l'adresse ci-haut mentionnée dans les délais légaux.

2022R03078SANB3

Report et Rectificatifs

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport "El-Gouafel" Gafsa

S.A - siège social : Av de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa

Numéro d'affiliation à la CNSS : 02793495

Suite à l'annonce 2022X01504SANB3 au Journal Officiel de la République Tunisienne n°143 parue en date du 02 décembre 2022 page 2157, la Société Régionale de Transport "El-Gouafel" Gafsa informe les actionnaires qu'une erreur s'est glissée au niveau de l'insertion de la date de l'assemblée générale ordinaire qui est prévue pour le mercredi 21 décembre 2022 à 10h ainsi défaut de quorum.

La dite réunion a été reportée pour le mardi 31 janvier 2023 à 10h au siège social sis à l'Av de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2017.

2- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2017.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, des dites rapports et des états financiers de l'exercice 2017.

5- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2017.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2017.

7- Approbation de renouvellement du mandat des membres de conseil d'administration pour trois années.

NB : Les documents qui concernent l'ordre du jour de la réunion sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2022X01648SANB3

Report et Rectificatifs

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport "El-Gouafel" Gafsa

S.A - siège social : Av de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa

Numéro d'affiliation à la CNSS : 02793495

Suite à l'annonce 2022X01505SANB3 parue au Journal Officiel de la République Tunisienne n°143 en date du 02 décembre 2022 page 2157, la Société Régionale de Transport "El-Gouafel" Gafsa informe les actionnaires qu'une erreur s'est glissée au niveau de l'insertion de la date de l'assemblée générale extraordinaire qui est prévue pour le mercredi 21 décembre 2022 à 10h ainsi défaut de quorum.

La dite réunion a été reportée pour le mardi 31 Janvier 2023 à 10h au siège social sis à l'Av de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité de l'activité de la société, en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022X01649SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23/01/2023

SOCIETE JOUIDA BIOFARM SA

Société anonyme

Au capital de 5 840 000 Dinars

Siège social : 04, Rue de Martyr Ibrahim Jaffel, Br3, 2ème Etage, Menzah 4 - Ariana

Identifiant Unique : N°1675038XNM 000

Messieurs les Actionnaires de la Société JOUIDA BIOFARM S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 23/01/2023, à 9 heures à l'adresse suivante 04, Rue Martyr Ibrahim Jaffel, Br3, 2ème Etage, Menzah 4 - Ariana à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les exercices 2020-2021.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les exercices 2020-2021 ainsi que le rapport spécial.

3. Approbation des dits rapports et des états financiers des exercices 2020-2021

4. Affectation des résultats des exercices 2020-2021

5. Questions diverses.

2022403160SANB3

LE GROUPEMENT POUR L'INFORMATIQUE

Société anonyme

Au capital de 500 000 dinars

Siège social : 3, avenue Louis Braille - 1002 Tunis

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N° 0645176H

Les Actionnaires de la Société Groupement pour l'Informatique sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 9 février 2023 à 14 heures au siège de la Société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de la convocation à la présente Assemblée;

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020 et de l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 et de l'exercice 2021 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 et de l'exercice 2021 ;

- Affectation des résultats;

- Quitus aux administrateurs;

- Examen de la démission d'un administrateur;

- Nomination d'un nouvel administrateur;

- Questions diverses;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents relatifs à ladite assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2022403165SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES DE BLE «COCEBLE»

Matricule fiscal : 014476/H/N/M/000

CNSS : 37378-13

La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles de Blé «COCEBLE», informe ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021/2022 se tiendra le jeudi 19 janvier 2023 à 9h30 du matin à son siège social 06 Avenue Habib Thameur Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports moraux et financiers des exercices 2021/2022.

2. Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'année 2021/2022.

3. Quitus aux membres du conseil d'administration.

4. Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration (les demandes de candidature doivent être notifiées au nom de monsieur le président du conseil d'administration, par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce avant le mercredi 9 Janvier 2023).

5. Approbation du projet de résolutions.

Si l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le Jeudi 19 Janvier 2023 ne pourra se tenir faute de quorum, une deuxième Assemblée Générale avec le même ordre de jour, se tiendra le Jeudi 19 Février 2023 à 9H30 à l'hôtel Golden Tulipe el Mechtel Tunis, Avenue awled hafouse bab el khadra.

La société mutuelle «COCEBLE» rappelle à ses adhérents qu'en application de l'article 18 du statut juridique : L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale.

Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayants droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents.

A compter du mercredi 11 Janvier 2023, les personnes concernées pourront consulter au siège de la société mutuelle «COCEBLE» situé au 6 rue Habib Thameur - Tunis, le procès-verbal du conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes.

2022T01383SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Monia Ben Arab déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété d'un quart d'un magasin de 86 m² sise à la rue Chouhada Sfax objet de partage du 26/11/2005 acte notarié de Mohamed Ben Mohamed Mzid et son père Mohamed d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2022X01632DIVD2

Avis

Ramzi Ben Mansour Ben Akermi Reguii annonce qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain d'une superficie vers dix hectares. Auparavant, il y'avait des plantations et une ancienne ferme. Aujourd'hui, selon lui, il existe 144 oliviers et un grand entrepôt clôturé. Il est situé sur la route Bir Ali Ibn Khalifa Km 33 Bouladhieb Agareb Sfax. Il veut avoir un 2ème extrait original. Tout contestant devra s'adresser au bureau du Maître Houda Laroussi situé à la rue des notaires médina arabe Sfax dans un délai de 30 jours. Passé ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01636DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 93-1833 du 06 Septembre 1993 portant délimitation du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de **Siliana**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana porte à la connaissance du public qu'en date du **24 Novembre 2022**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Siliana**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Siliana**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Bani Hazem	Makthar	64669	**Nord:** Les Parcelles cadastralles N° 236-237-239 et 240 Secteur « H » Bani Hazem **Sud:** Les Parcelles cadastralles N° 123-124 et 125 Secteur « H » Bani Hazem **Est :** Les Parcelles cadastralles du N° 126 au 132 Secteur « H » Bani Hazem **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 234 et 235 Secteur « H » Bani Hazem	95313
Bani Hazem	Makthar	357195	**Nord:** Les Parcelles cadastralles N° 385-386 et 387 Secteur « H » Bani Hazem **Sud:** Les Parcelles cadastralles du N° 144 au 146 et du 149 au 156-162-164-170 et 167 Secteur « H » Bani Hazem **Est :** Les Parcelles cadastralles du N° 192 au 196-199-203-205-206-374 et 378 Secteur « H » Bani Hazem **Ouest :** Les Parcelles cadastralles du N° 103 au 112et 121 Secteur « H » Bani Hazem	95314

Bani Hazem	Makthar	147051	**Nord Est :** Les Parcelles cadastralles du N° 69 au 81-37-41et 42 Secteur « H » Bani Hazem **Nord Ouest :** Parcelle Cadastralle N°36 Secteur « H » Bani Hazem **Sud Est :** Les Parcelles cadastralles du N° 103 au 112 Secteur « H » Bani Hazem **Sud Ouest :** Les Parcelles cadastralles du N° 95 au 100 et 115 Secteur « H » Bani Hazem	95315
Bani Hazem	Makthar	32481	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 317-318-321 et 322 Secteur « H » Bani Hazem et Piste Agricole **Sud :** Piste Agricole **Est :** Piste Agricole **Ouest :** DPE 798	95316
Bani Hazem	Makthar	57210	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N°395-396 et 397 Secteur « H » Bani Hazem **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 202-204-208-209 et 213 Secteur « H » Bani Hazem **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 363-364 et 370 Secteur « H » Bani Hazem **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 189-190-197-198-200-201-373-376-377-382 et 394 Secteur « H » Bani Hazem	95317
Bani Hazem	Makthar	8107	**Nord:** Les Parcelles cadastralles N°135et 137 Secteur « H » Bani Hazem **Sud :** Piste Agricole **Est :** Piste Agricole **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N°125 et 126 Secteur « H » Bani Hazem	95318
Bani Hazem	Makthar	31505	**Nord:** Les Parcelles cadastralles du N° 299 au 303 et 315 Secteur « H » Bani Hazem **Sud :** Les Parcelles cadastralles du N° 227 au 233 et du 243 au 249 Secteur « H » Bani Hazem **Est :** Parcelle Cadastrale N°317 Secteur « H » Bani Hazem **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 259 et 298 Secteur « H » Bani Hazem	95319
Bani Hazem	Makthar	308923	**Nord Est :** Les Parcelles cadastralles du N° 89 au 109 et du 138 au 142 Secteur « I » Bani Hazem **Nord Ouest :** Les Parcelles cadastralles du N°77 au 80 Secteur « I » Bani Hazem **Sud Est :** Les Parcelles cadastralles du N° 150 au 160 Secteur « I » Bani Hazem **Sud Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 215-218 et 219 Secteur « I » Bani Hazem	95369

Bani Hazem	Makthar	278535	**Nord:** Les Parcelles cadastralles N° 369-390-391-405-409-410 et 414 Secteur « D » Bani Hazem **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 251-273-275-294-295-296-299-300-301-302 et 303 Secteur « D » Bani Hazem **Est : Les** Parcelles Cadastrales du N°304 au 314 Secteur « D » Bani Hazem **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 251-261-262-259-266-268-269 et 270 Secteur « D » Bani Hazem	95370
Bani Hazem	Makthar	264074	**Nord:** Les Parcelles cadastralles N° 100-101-102 , du 120 au 129 et du 155 au 159 -131-132-144-145-148-149 Secteur « D » Bani Hazem **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 231-232-287-291-292 , du 240 au 247 et du 253 au 268 Secteur « D » Bani Hazem **Est : Les** Parcelles Cadastrales N°411-412-414-415 et 269 Secteur « D » Bani Hazem **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 93-95- et 231 Secteur « D » Bani Hazem	95371
Bani Hazem	Makthar	20360	**Nord:** Les Parcelles cadastralles N° 399-400-402 -403 et 404 Secteur « D » Bani Hazem **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 406-407-408 et 413 Secteur « D » Bani Hazem **Est :** La Parcelle Cadastrale N°404 Secteur « D » Bani Hazem **Ouest :** La Parcelle Cadastrale N°412 Secteur « D » Bani Hazem	95372
Jama	Siliana Nord	181294	**Nord:** Parcelle Occupée par Arbi Ben Salah **Sud :** Route Bourouis Siliana et Oued **Est :** Réquisitions N° 11886 et 13953 **Ouest :** Héritiers Ouled Samet	100121

2022R03065MINA4